



L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une chance pour tous.

NOTICE

**Modifications apportées au RAMO
FEADER 2016 Centre-Val de Loire**



Suite aux observations de la Commission européenne relatives au Rapport annuel de mise en œuvre du Programme de développement Rural FEADER Centre-Val de Loire 2014-2020 de la Région Centre-Val de Loire, vous trouverez ci-dessous les modifications effectuées pour répondre à ces observations.

1/ « Section 1 (Informations clés sur la mise en œuvre du programme et ses priorités) : Il est demandé à l'Autorité de gestion de compléter cette section avec des informations par domaine prioritaire, tel qu'il est prévu dans les documents de guidance pour la préparation des RAMO ».

Réponses : Nous prenons en compte cette remarque et modifions le RAMO en conséquence.

Modification apportée au RAMO par l'autorité de gestion : Modification de la section 1 ; informations présentées par domaine prioritaire.

2/ « Section 1 (Informations clés sur la mise en œuvre du programme et ses priorités) et section 11 (tableaux d'encodage des indicateurs et des valeurs cibles)

En règle générale, l'AG est invitée à vérifier les données figurant dans les différents tableaux, la cohérence des données entre les différents tableaux ainsi qu'avec la section 1.c) et le RAMO 2015.

L'AG est invitée à corriger les données figurant dans les différents tableaux sur base des commentaires que vous trouverez ci-dessous. Les services de la Commission demandent donc à l'AG de fournir l'ensemble des informations manquantes et de corriger les éventuelles erreurs/incohérences: Il est demandé à l'Autorité de gestion de compléter cette section avec des informations par domaine prioritaire, tel qu'il est prévu dans les documents de guidance pour la préparation des RAMO.

Section 11 - Tableau A, il est indiqué des dépenses publiques pour la mesure 8.6 (Domaine Prioritaire (DP) 5E et la mesure 19.1 (DP 6B), Cependant, aucune opération n'est indiquée dans le tableau D pour ces 2 mesures.

- Section 11 – Tableau B: le tableau B4 (effets secondaires) n'est pas rempli.

- Section 11 - Tableau C: A la section C2.1, le nombre d'exploitations soutenues (M4.1) est de 92, tandis que dans le tableau B, le nombre est 101; Veuillez également compléter les données des sections C2.2 concernant M4 et C2.3 concernant M4 et M6.

Concernant le tableau E sur les dépenses relatives aux mesures transitoires, lors de la prochaine modification du PDR il conviendrait de mettre à jour la section 19 afin de l'adapter aux dépenses réalisées au titre de ces mesures depuis 2014 (notamment concernant les mesures 8, 10 et 13) ».

Réponses :

- le tableau D est un tableau figé dans SFC, et ne comprend pas les domaines prioritaires 5E et 6B. Il n'est donc pas possible de renseigner le tableau D pour ces deux domaines prioritaires.
- Tableau B4 :
 - o Indicateur O1 – « Total des dépenses publiques » ; Priorité 4 : montant erroné de 51 862 735€ doit être corrigé par 35 757 936€.
 - o Le reste des indicateurs est renseigné.
- Tableaux C :
 - o Le tableau C2.1 comporte une erreur de saisie. Le bon indicateur est 101.
 - o Pour les tableaux C2.2 concernant la mesure 4 et C2.3 concernant les mesures 4 et 6, les données disponibles actuellement dans l'outil OSIRIS ne permettent pas de renseigner ces deux indicateurs. Ils seront renseignés dans les prochains RAMO.
- Tableau E : la modification sera effectuée dans le PDR dans sa version 3 actuellement en cours de réalisation.

Modifications apportées au RAMO par l'autorité de gestion : modification du tableau C2.1. Nous n'arrivons pas à modifier le tableau B4 pour la valeur indiquée ci-dessus qui est calculée automatiquement.

3/ « Section 2 (Plan d'évaluation)

En ce qui concerne la section 2 sur la mise en œuvre du plan d'évaluation, nous prenons note qu'il est trop tôt pour avancer des conclusions significatives sur les impacts des opérations

suivies. Nous profitons de cette occasion pour rappeler l'enjeu que représente une bonne communication des résultats des exercices d'évaluation à venir ».

Réponse : Nous prenons en compte cette remarque pour le RAMO 2019.

4/ « Section 4 (Assistance technique et publicité du programme)

En ce qui concerne la section 4, nous notons les travaux entrepris pour établir le réseau rural et nous vous invitons, dès la création du réseau, à détailler davantage les actions entreprises tant au niveau du réseau que de la communication dans les prochains RAMO ».

Réponse : nous prenons note de cette remarque pour les prochains RAMO.

5/ « Section 7 (Evaluation des informations et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme)

Nous prenons note et vous remercions pour les réponses aux questions d'évaluations notamment eu égard au faible taux de réalisation dans certains DP. Si cette situation de faible mise en œuvre a pu limiter cet exercice 2017, des enseignements importants doivent être pris en compte pour préparer une évaluation 2019 fructueuse.

Plus particulièrement, pour le prochain exercice 2019:

- a) veuillez répondre à toutes les questions évaluatives communes (QEC) pertinentes; en effet, la QEC 6 aurait dû être répondue car des mesures connexes ont été mises en œuvre. De plus la QEC 15 a été partiellement répondue (la sous-section 4 étant la moins achevée) ».**

Réponses :

- Sur le domaine prioritaire 3A, il n'y a qu'une seule opération achevée (18 750€ de dépenses publiques correspondant à un seul dossier d'industrie agro-alimentaire (type d'opération 421) engagé en 2014 au titre de la transition. Pour 2017, l'autorité de gestion n'a pas jugé pertinent de lancer une évaluation sur la base d'un seul projet. Ce domaine prioritaire sera évalué dans le cadre des évaluations 2019.
- Concernant les questions évaluatives 14 (domaine prioritaire 5D) et 15 (domaine prioritaire 5E), les remarques portent principalement sur le non renseignement des indicateurs de résultat. Dans le cadre du RAMO 2017, il a en effet été décidé de ne pas renseigner d'indicateurs sous le domaine prioritaire 5D conformément au plan des indicateurs. En effet, la section correspondant au domaine prioritaire 5D ne liste pas d'indicateurs et il est indiqué qu'aucune des mesures ne ciblent prioritairement ce domaine prioritaire. Toutefois, certaines Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) du PDR ont un effet secondaire sur ce domaine prioritaire : elles pourraient alimenter l'indicateur de résultat de ce dernier. Pour l'année 2017, les données de suivi de l'état de contractualisation de chacune des MAEC n'étant pas disponibles, cet indicateur n'aurait pas pu être renseigné (les engagements de la campagne 2015 n'étaient pas réalisés au 31/12/2016).
- Concernant le domaine prioritaire 5E, le plan des indicateurs indiquant « 0 » comme valeur cible pour l'indicateur R20 / T19 « pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone », il a aussi été décidé de ne pas renseigner cet indicateur. En effet, les trois mesures forestières du PDR qui correspondent au domaine prioritaire 5E permettent le financement d'investissement ou de matériel mais ne sont pas liés à des surfaces forestières contractualisées. C'est pourquoi l'indicateur T19 a une valeur 0 dans le PDR. D'autres parts, pour le domaine prioritaire 5E, le PDR prévoit un indicateur spécifique T19+ (% de MAEC qui contribuent à la séquestration du carbone) qui n'a pas pu être renseigné compte tenu du retard dans les engagements de la campagne 2015 des MAEC.

b) les indicateurs de résultat (QEC 4, 6, 8, 9, 10, 11, 14 and 15) n'ont pas été quantifiés (ou) n'ont pas été utilisés pour répondre aux QEC concernées ; Les valeurs pour l'indicateur de résultat R2 n'ont pas été calculées et aucune explication plausible n'a été fournie. Il est important de mettre en place les éléments nécessaires (données, méthodes...) pour être en mesure de les calculer en 2019. La question de la disponibilité et fiabilité des données semble particulièrement importante et demande d'être considérée dès à présent en vue de préparer 2019.

Réponse : L'indicateur de résultat a été calculé. Sa valeur nette est de 13 000. Il n'était pas présent dans la version envoyée en raison de difficultés de compréhension pour implémenter la donnée dans SFC.

Modification apportée au RAMO par l'autorité de gestion : modification de la section 7 du RAMO ; question évaluative relative au domaine prioritaire 2A ; tableau 7.b4 « quantitative values of indicators and data sources » ; indicateur R2 « évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/UTA (domaine prioritaire 2A) ».

Nous vous invitons aussi à utiliser l'expérience 2016 et 2017 en termes d'évaluation pour développer davantage les méthodes de manière à assurer une base analytique suffisante pour répondre aux QEC notamment concernant les QEC 5, 8, 9, 10, 11, 14 et 15.

Réponse : un travail est en cours pour l'élaboration d'un guide méthodologique pour toutes les évaluations. L'ensemble des parties prenantes du PDR sont réunies pour la collecte des informations, dans un objectif de qualité de la donnée.

d) Une attention particulière devra aussi être apportée pour améliorer les liens entre les réponses aux questions évaluatives et les conclusions et les recommandations afin que celles-ci soient cohérentes et pertinentes.

Réponse : nous prenons en compte cette remarque pour le RAMO 2019.

6/ Au vu du faible taux de réalisation montré par le RAMO 2016, l'autorité de gestion en collaboration avec l'ASP est invitée à mettre en œuvre au plus vite toutes les actions nécessaires pour la finalisation du déploiement des outils ISIS et OSIRIS et du système de gestion et de contrôle nécessaire pour l'ensemble des mesures du PDR, en conformité avec les articles 72 et 74 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Réponse : nous prenons en compte cette remarque.